

PORTANT MODIFICATION DES TARIFS AU CAMPING MUNICIPAL - DROITS D'OCCUPATION ET TARIFS DES EQUIPEMENTS -

LE MAIRE DE LA VILLE DE MOLSHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N° 009/2/2020 du 1^{er} juillet 2020 modifiée, statuant sur les délégations permanentes du Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2^{ème} ;

DECIDE

Article 1er : L'application des tarifs d'occupation du domaine public ci-dessous :

- Expositions, ventes et autres occupations : par exposant /par événement 5,00 €
- Restauration ambulante : par exposant /par événement 10,00 €

L'équipement au tarif ci-après sera facturé aux campeurs qui casseront le matériel appartenant au camping municipal

EQUIPEMENT CUISINE :

	VALEUR UNITAIRE TTC
MICRO-ONDES	120 €
GRILLE PAIN	30 €
MACHINE CAFE	50 €
BOUILLOIRE	30 €
CLOCHE MICRO ONDE	5 €
ASSIETTE PLATE	4 €
ASSIETTE CREUSE	4 €
ASSIETTE DESSERT	3 €
VERRE A EAU	1 €
VERRE A VIN	2 €
MUG	3 €
BOLS	3 €
CARAFE	5 €
BAC GLACONS	6 €
COUVERTS SALADE lot	8 €
COUTEAU TABLE	2 €
FOURCHETTE TABLE	2 €
CUILLERE TABLE	2 €
CUILLERE CAFE	1 €
CUILLERE BOIS	3 €
CISEAUX	6 €
LOUCHE	10 €
SPATULE	10 €
ECUMOIR	10 €
TIRE BOUCHON	8 €

OUVRE BOITE	10 €
EPLUCHEUR	3 €
PINCE BARBECUE	10 €
RANGE COUVERT	10 €
MANIQUE	5 €
COUTEAU PAIN	3 €
COUTEAU MOYEN	2 €
COUTEAU GRAND	25 €
SALADIER PLASTIQUE	10 €
SALADIER VERRE	10 €
PASSOIRE	10 €
ESSOREUSE	20 €
PLANCHE BLANCHE	10 €
PLANCHE A PAIN	10 €
SOUS PLAT	3 €
POELE PETITE	20 €
POELE GRANDE	25 €
CASSEROLE PETITE	20 €
CASSEROLE MOYENNE	25 €
CASSEROLE GRANDE	35 €
POIGNEE pour casserole et poêle	20 €
BASSINE VAISSELLE	10 €
EGOUTTOIR à vaisselle	15 €

EQUIPEMENT MENAGER :

GRATTOIR A GRILLE BARBECUE	7 €
ALLUME GAZ	10 €
POUBELLE	15 €
ETENDOIR A LINGE	20 €
SEAU	15 €
BALAI	8 €
PELLE ET BALAYETTE lot	5 €
BALAI SERPILLERE	10 €
BROSSE WC	5 €
POUBELLE SALLE DE BAIN	10 €

MOBILIER ET AUTRE EQUIPEMENT :

VENTILATEUR	55 €
BARBECUE	100 €
TABLE	150 €
BANC A DOSSIER	120 €
PARASOL	100 €
CINTRES	1 €
PAILLASSON	6 €
CHAISES	30 €
OREILLERS 60*60	8 €
COUETTE 140*200	22 €
COUETTE 200*200	27 €

Article 2^{ème} : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au délégataire et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de MOLSHEIM pour contrôle de légalité
- Service de Gestion du Domaine
- Registre

Fait à MOLSHEIM, le 4 juillet 2025

Le Maire


 Laurent FURST